

DEMANDE DE DISPOSITIF PRÉVISIONNEL DE SECOURS

Voici une aide pour compléter certaines parties de la DDPS (Demande de DPS). Celle-ci est à adapter pour chaque événement et à compléter entièrement par l'organisateur.

1. Organisme demandeur

- **Raison sociale** : cela correspond au nom de l'association demandant le poste de secours
- **Représenté par** : c'est la personne demandant le poste de secours. Ce n'est donc pas forcément le président
- **Représenté légalement par** : c'est la personne légale de l'association. Pour un club ou une commission, c'est donc le ou la président.e du pôle associé (PSEC, PVDC, PAE ou PTE)

2. Caractéristiques de la manifestation

- **Intitulé de la manifestation** : C'est le nom que prend votre évènement.
- **Activité/ Type** : course, soirée, évènement multisport....
- **Dates et horaires** : Préciser **LA** date à laquelle s'effectue l'évènement. S'il est sur plusieurs jours, merci de remplir **une demande de DPS par jour**. Si votre évènement est une soirée, pas besoin de remplir 2 demandes car il n'y a pas d'interruption entre les deux jours. Pour les horaires, ils représentent les moments où **l'évènement est actif et les secouristes prêts à intervenir**. Cela ne prend pas en compte le temps d'installation des secouristes.
- **Contact sur place** : donner le nom et numéro de téléphone d'une personne sur place **pendant tout l'évènement**. Cela n'est pas forcément quelqu'un du bureau, mais il doit être joignable à tout moment.

3. Nature de la demande

Cette partie servira à définir le nombre de secouriste présent sur l'évènement. Ce nombre est spécifié dans un document officiel, le Référentiel National des Missions de Sécurité Civile pour les dispositifs prévisionnels de secours (RNMSC-DPS). Il définit deux types de participants, les acteurs et le public.

- **Effectifs d'acteurs** : C'est l'ensemble des personnes qui participent à l'organisation de l'évènement (techniciens, personnels, organisateurs) ou qui assurent une prestation (comédiens, musiciens, sportifs).
- **Effectifs publics** : Ensemble des personnes qui assistent à l'évènement.

L'effectif de secouriste sera calculé en fonction des cases cochées. A savoir que **4 personnes minimum** sont requises en cas de demande pour les acteurs. Ainsi, si les cases acteurs et publics sont cochées, que 1000 personnes sont attendues, il faudra ajouter aux 4 secouristes pour le public, les 4 pour les acteurs.

- Public :

- Assis : les personnes seront assises pendant tout la durée de l'évènement
- Debout : les personnes seront debout pendant tout la durée de l'évènement
- Statique : les personnes ne bougeront pas pendant l'évènement (conférence, spectacle etc...)
- Dynamique : les personnes seront mobiles lors de l'évènement (course, danse etc...)

4. Caractéristiques de l'environnement et de l'accessibilité du site

Cette section permet de préciser l'environnement de l'évènement.

- **Circuit** : Si le public ou les acteurs sont sur un parcours, pour une course, une randonnée. Il faudra préciser si c'est sur la voie publique et si le parcours est fermé par des barrières sécurisées ou ouverte comme un parcours en forêt.
- **Structure** : si la structure est permanente comme une salle de spectacle ou un stade, ou si elle est non permanente comme des barnums ou algeco.
- **Distance de brancardage** : distance la plus défavorable entre le lieu d'implantation du poste de secours et l'évènement. Préciser la pente si besoin.
- **Autres conditions d'accès difficile** : couloir étroit, long escalier, escalier en colimaçon barrière.
- **Risques particuliers** : Cela représente les risques liés à votre évènement. Cela peut être la présence d'un plan d'eau, des jeux gonflables, des cracheurs de feu etc... Pour les soirées, merci de préciser s'il y a un débit d'alcool et si oui, les horaires d'ouverture du débit ainsi que les types d'alcool servi.

5. Structures fixes de secours public les plus proches

Cela permet de savoir où sont situés les secours les plus proches de votre évènement. Les centres de secours sont accessibles sur le site <https://www.sdis60.fr/coordonnees-des-centres-de-secours-de-loise/>. Les structures hospitalières ne prennent en compte que les hôpitaux présentant des urgences (Compiègne, Creil, Beauvais, Senlis, Nogent sur Oise etc...)

6. Documents joints

Ce sont les documents que vous pouvez joindre à la demande afin de la préciser. Le plan d'implantation est très important pour nous, surtout pour placer le poste près d'un accès pompier.

Attention : si l'événement a lieu sur la voie publique, il faut absolument demander un arrêté à la mairie si le poste de secours (le barnum) est sur un trottoir et nous le transmettre par mail.

7. Autres services présents sur place

A cocher si d'autres moyens en plus des secouristes sont sur place. Ne pas hésiter à nous transmettre les contacts au besoin.

8. Logistique pour les intervenants secouristes

Information sur les conditions des secouristes lors de l'événement : local en dur ou barnum, présence de table, de chaise, d'un point d'eau, d'un point électrique ou encore la prise en charge des repas des secouristes. Dans le cas où l'organisateur fourni le barnum, par respect pour l'intimité des victimes, il faut que celui-ci ai les **4 côtés fermés et opaques**.

Une fois le document totalement rempli, il est nécessaire de le dater et de le signer et de nous le faire parvenir à secouruts@croixblanche60.fr. C'est à partir de ce document que sera établit le devis.

En cas de question, n'hésitez pas à nous contacter.



Cette demande est à retourner à : Secourut's

Au plus tard 1 mois avant l'évènement

DEMANDE DE DISPOSITIF PRÉVISONNEL DE SECOURS

Conformément à l'arrêté du 07 novembre 2006, tout dispositif prévisionnel de secours à personnes doit faire l'objet d'une demande écrite à l'association prestataire de la part de l'organisateur de la manifestation ou du rassemblement de personnes.

Cette demande doit être signée par l'organisateur, attestant ainsi l'exactitude des éléments portés dans le document. Pour cela, ce dernier doit fournir les éléments suivants :



Caractéristiques de l'environnement et de l'accessibilité du site

Circuit : Oui Non Si oui : Ouvert Fermé Voies publiques : Oui Non Superficie : 600m² Distance maxi entre les 2 points les plus éloignés du site : 200mStructure : Permanente Non permanente Types de structure : Boite de nuit

Dimension de l'espace naturel : 0

Distance de brancardage : 200m longueur de la pente du terrain : 10m

Nombre de terrains à surveiller (cas des compétitions) : /

Autres conditions d'accès difficile : escalier en pente et couloir étroit

Risques particuliers : Alcool (bière et vodka) de 20h à 2h. Risque de chute du comptoir

Structures fixes de secours public les plus proches

Centre d'incendie et de secours de : Compiègne Distance : 1.2km

Structure hospitalière de : Compiègne Distance : 2.5km

Documents joints

Arrêté municipal et/ou préfectoral : Soumis à avis d'une commission Plan du site Annuaire téléphonique du site Autres :

Autres services présents sur place

Médecin Nombre Téléphone référentInfirmier Nombre Téléphone référentKinésithérapeute Nombre Téléphone référentSAMU Sapeurs-pompiers Police Gendarmerie Ambulance privée

Autres services : Sécurité privée

Logistique pour les intervenants secouristes

Local pour le poste de secours : oui non Type de local : Tente ou équivalent Dur Surface :Fournitures de table : oui non Fourniture de chaises : oui non Présence d'un point d'eau : oui non Présence d'un point électrique : oui non Repas des intervenants pris en charge : oui non

Fait à : Compiègne

Signature de l'organisateur

Le : 3 octobre 2026

Jean Valjean, trésorier de la NBSB